



**Le Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine-et-Marne & la Compagnie d'Arc de Saint Germain sur Morin**  
sont heureux de vous inviter au  
**Championnat Départemental 2020 de Tir en Salle Jeunes**



**Dimanche 26 janvier 2020**

\*Sélectif pour le championnat de France- -Concours fermé.réservé aux archers du 77

**Gymnase Jacques GODET - Route de Montguillon - 77860 SAINT GERMAIN SUR MORIN**

**Horaire**

- **Dimanche 26 janvier 2020 – Départ : 10h00**

**Pré-inscriptions**

- **Pour les jeunes, jusqu'au 15 janvier 2020 minuit sur le site du CD77 : [www.archersdu77.fr](http://www.archersdu77.fr)**
- Les dernières compétitions comptant pour la sélection sont celles du week-end du 18 et 19 janvier 2020 (sous réserve que les résultats aient été remontés à la FFTA).
- Calculés en fonction de la fréquentation des compétitions depuis le début de l'année sportive, les quotas provisoires et définitifs seront affichés sur le site du CD77.

**Validation des inscriptions**

- Les archers préinscrits ayant réalisé au moins trois scores et entrant dans les quotas seront réputés inscrits.
- Après confirmation email de leur participation par le Comité Départemental 77, les archers auront 72 heures pour valider leur inscription au championnat en s'acquittant de leur participation financière auprès de l'organisateur.
- Tout archer, ou son club/compagnie, devra s'affranchir du montant du règlement avant de tirer. Toute absence sera sanctionnée par l'interdiction de participer au championnat départemental de l'année prochaine.
- Toutes les modalités de participation sont sur le site : <http://www.archersdu77.fr>

**Tarif**

- Tarif unique quelle que soit la catégorie de **7€**
- Chèque à l'ordre de « **Compagnie d'Arc de Saint Germain sur Morin** » ou « **CASGSM** » à adresser à :  
**Benjamin LOUCHE, 12, chemin clos du roi, 77860 Saint Germain sur Morin**

**Règlement**

- Ouverture du **Greffé** 1 heure avant le départ
- **Inspection du matériel** 15 minutes avant le départ
- **2 volées d'essai** au départ de l'épreuve de qualification, rythme AB-CD
- **1 volée d'essai** au premier duel de chaque catégorie

**Blasons**

Trispot de 60 cm pour les Benjamins et Minimes  
Trispot de 40 cm pour les Cadets et Juniors  
Blason Unique de 80 cm pour les Poussins

**Récompenses**

- Aux 3 premiers de chaque catégorie

**Attention : Toute catégorie comportant moins de quatre compétiteurs sera classée suivant les résultats de l'épreuve qualificative. Ces compétiteurs seront récompensés à l'issue du tir de qualification.**

*Licence avec photo, ou pièce d'identité avec certificat médical, selon règlement FFTA en vigueur*

*Tenue blanche ou de club/compagnie et Chaussures de sport propres exigées pendant les tirs et la remise des récompenses.*

*Utilisation de flèches en carbone sous la responsabilité de l'archer*

**Buvette à disposition durant toute la compétition**